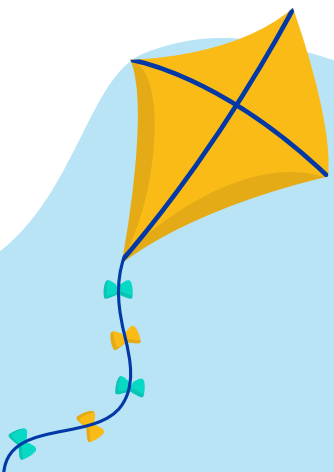




CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS

SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE

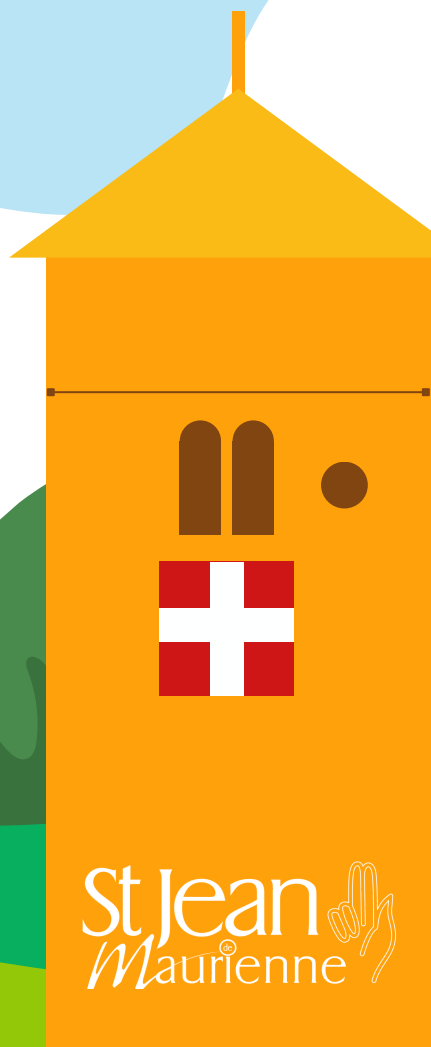


Tu veux devenir
un jeune élu ?

Tu veux créer des projets pour ta ville ?

Tu veux représenter tes camarades
et donner leur avis ?

**Inscris-toi pour
l'élection du Conseil
Municipal Enfants!**



LE CME

DE QUOI IL S'AGIT ?

- C'est un moment de rencontres, d'échanges et d'expression où les jeunes élus peuvent faire des propositions pour réaliser des projets concrets.
- Si tu veux participer, tu t'inscris en remplissant le bulletin d'inscription et en le faisant signer à tes parents. L'inscription est en binôme (fille/garçon).
- Les votes se dérouleront à l'école. Tous les enfants de CMI et CM2 votent pour les binômes qu'ils préfèrent.
- Le CME est composé de minimum 9 élus et maximum 12 élus. Le jeune élu peut réaliser un mandat de 2 ans maximum.
- Pour créer des projets avec les autres jeunes élus, tu devras assister à :
 - un conseil municipal chaque trimestre (hors vacances scolaires et en dehors des heures de classe) ;
 - une réunion d'organisation par mois (hors vacances scolaires et en dehors des heures de classe).
- L'équipe de jeunes élus est en permanence accompagnée d'un agent référent ou d'un élu référent pour les aider dans la construction de leurs projets.

MANDAT : mission, charge que l'on confie à quelqu'un.



LE RÔLE DU JEUNE ÉLU

CRÉER EN ÉQUIPE

Les jeunes élus ont deux ans pour construire le(s) projet(s) de leur mandat avec l'aide des services de Saint-Jean-de-Maurienne et des élus du Conseil Municipal.

POUR RÉALISER LES PROJETS, JE M'ENGAGE À

- **Participer aux moments de création, d'organisation, d'échanges et aux Conseils Municipaux Enfants.**
- **Agir en permanence à l'amélioration de la vie quotidienne des habitants de Saint-Jean-de-Maurienne.**
- **Communiquer et informer les autres enfants de l'école sur les actions du CME.**
- **Faire le relais des idées des enfants de ton école.**
- **Mettre en œuvre le projet collectif en respectant l'avis, la parole des autres jeunes élus.**





JE VEUX PARTICIPER !

INSCRIS TOI EN BINÔME POUR LE VOTE DE TON ÉCOLE !

1

Je m'inscris en binôme (fille/garçon) avec l'autorisation de mes parents.

Le bulletin est à votre disposition au format papier à la Mairie, à la Médiathèque, à l'école et au format numérique sur www.saintjeandemaurienne.fr.

2

Je me présente aux autres élèves de CMI-CM2 et j'explique mes idées.

3

Le vote est organisé à l'école. Tous les élèves de CMI et CM2 de mon école peuvent voter

4

Les enfants élus sont invités à venir à la Mairie pour rencontrer Monsieur le Maire et recevoir leur écharpe !

+ d'infos

Virginie GIRARD

citoyennete@saintjeandemaurienne.fr

06-23-64-35-84



JE VEUX M'INSCRIRE !

MODALITÉS D'INSCRIPTION AU CME DE SAINT-JEAN- DE-MAURIENNE

**Être scolarisé dans une des écoles élémentaire de
Saint-Jean-de-Maurienne en CMI ou CM2.**

**Avoir un des parents domicilié à Saint-Jean-de-
Maurienne.**

Avoir l'accord des parents ou responsables légaux.

Avoir lu et accepter les engagements du jeune élu.

S'inscrire en binôme fille/garçon.

**Avoir l'envie de proposer des idées de projet pour
ta commune !**